



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 1 sur 11

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

- Nom du produit : **EXTRA HYDRAULIQUE HV 46**

- Utilisation commerciale : Huile hydraulique (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

- Code(s) Produit(s): 19840x [x=0 à 9 en fonction de l'emballage]

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : a.quemener@accor-lubrifiants.com

- N° d'appel d'urgence INRS / ORFILA : 01.45.42.59.59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

1999/45/CE

Ce produit ne répond pas aux exigences de classification de la législation européenne actuelle.

Pour le texte complet des phrases de risque : voir la section 16.

2.2 Éléments de l'étiquette

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucune.

2.3 Autres dangers

Aucun n'est identifié.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 2 sur 11

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. Nature chimique : Mélange d'huiles de bases et d'additifs

- 3.2. Composants contribuant aux dangers :

Composants	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	Numéro CE/CAS	Numéro Enregistrement	Classification DSD (67/548/CE) ou DPD (1999/45/CE)
Zinc dialkyl dithiophosphate	< 0.4	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	272-028-3/ 68649-42-3	**	Xi N ; R41 R51/53
Alkyl phenol	< 0.15	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400	Confidentiel / Confidentiel	**	Xi N ; R38 R50/53

**Non disponible ou l'enregistrement de cette substance n'est pas exigé actuellement sous REACH

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Consulter le service médical si l'irritation se développe. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau au moins 30 minutes. Appeler le service médical si l'irritation de l'œil se développe ou persiste.

Inhalé

Transporter la personne atteinte à l'air frais si l'on observe des troubles.

Ingéré

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Conseil aux prestataires de premiers secours

Lors de l'administration des premiers soins, protégez-vous contre l'exposition à des produits chimiques ou à des maladies à diffusion hématogène en portant des gants, des masques ainsi qu'un équipement de protection oculaire. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 3 sur 11

Voir la section 11.

4.3 Indication de toute assistance médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

5.2 Risques spéciaux provenant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

5.3 Conseil pour les pompiers

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

6.2 Précautions environnementales

Éviter toute introduction dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver à fond après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage : Ambiante



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 4 sur 11

Température maximale de manipulation : 70 °C, 158 °F
Température de chargement maximale : Non déterminé.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

Température maximale de conservation : Non déterminé.

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Les utilisations finales sont indiquées dans un scénario d'exposition joint si nécessaire.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun n'est connu.

Autres limites d'exposition

Contient de l'huile minérale. Dans les cas propices à la formation de brouillards, vérifier la PEL de 5 mg par mètre cube de l'OSHA et la TWA de 5 mg par mètre cube de l'ACGIH pour contrôler d'éventuels brouillards d'huile minérale.

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser avec une ventilation adaptée.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Nitrile.

Gants, bleus, tablier, bottes afin de réduire le contact. Lors du travail avec le produit chauffé, porter un tablier isolant ou un vêtement de protection chimique isolant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur avec une association d'une cartouche pour vapeur organique et d'un filtre très efficace si la limite d'exposition recommandée est dépassée.

Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues .

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Pour plus de détails, voir section 6.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 5 sur 11

9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide
Odeur	Léger
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/congélation	Non déterminé.
Point d'ébullition	Non déterminé.
Plage de points d'ébullition	Non déterminé.
Point éclair	230 °C
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé.
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	Non déterminée.
Densité de vapeur	Non déterminée.
Densité relative	0,872 (20 °C)
Densité apparente	Non déterminée.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.
Autres solubilités	Non déterminées.
Coefficient de partage : octanol/eau	Non déterminé.
Point d'autoinflammation	Non déterminé.
Température de décomposition	Non déterminée.
Viscosité	46 Centistokes (40 °C)
Couleur	incolore
Propriétés explosives	Ce produit n'est pas connu pour être explosif.
Propriétés oxydantes	Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2 Autres informations

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est normalement stable aux faibles températures et n'est pas décomposé par l'eau.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Non déterminé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 6 sur 11

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts. Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale

La LD50 est > 10,000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Cutanée

La LD50 est > 2000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Inhalation

Il n'existe aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent présenter un danger toxique par inhalation.

Corrosion / irritation de la peau

Le produit ne devrait pas être un irritant primaire pour la peau. D'après des données de composants ou de matières semblables. Le contact cutané prolongé ou répété, comme au moyen de vêtements humidifiés avec cette matière, peuvent causer une dermatite. Les symptômes peuvent comprendre rougeur, oedème, sécheresse et craquellement de la peau.

Lésions graves / violente irritation des yeux

L'irritation oculaire est improbable. D'après des données de composants ou de matières semblables. Les vapeurs formées par la chaleur peuvent entraîner des irritations oculaires.

Irritation respiratoire

Si le produit est sous forme de brouillard ou si des vapeurs sont produites par chauffage, l'exposition peut provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation de la peau.

Respiratoire

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisants des voies respiratoires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 7 sur 11

Cancérogénicité

Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC.

Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

Toxicité génitale

Aucune donnée disponible n'indique que les produits ou les composants présents à plus de 1% présentent une toxicité génitale.

Exposition répétée STOT

Aucune donnée disponible n'indique que les produits ou les composants présents à plus de 1% présentent des dangers chroniques pour la santé.

Autres informations

Pas d'autre danger connu pour la santé.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Poissons d'eau douce

Non disponible.

Invertébrés d'eau douce

Effets chroniques prévus à 1 - 10 mg/L selon les données des composants.

Algues

Non déterminé.

Poissons d'eau de mer

Non déterminé.

Invertébrés d'eau de mer

Non déterminé.

Bactéries

Non déterminé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou des substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Pas disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 8 sur 11

12.6 Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.2 Désignation correcte de l'ONU pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.5 Dangers environnementaux

ADR/RID	Non applicable.
ICAO	Non applicable.
IMDG	Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et du code IBC

Pas déterminé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 9 sur 11

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / législation relatifs à la sécurité, à la santé et à l'environnement concernant spécifiquement la substance ou le mélange

Australie : Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification en Australie.

Canada : Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification des produits chimiques du Environmental Protection Act Canadien.

Chine : Tous les composants de ce produit sont listés dans l'Inventaire des Substances Chimiques Existantes en Chine.

CEE : La Directive 92/32/EEC de la CEE a été avisée du / des composant(s) de ce produit, qui a également fait l'objet d'une évaluation. L'importation de ce produit doit être déclarée auprès de la directive 92/32/EEC.

Japon : Tous les composants possèdent un numéro METI et MOL au Japon.

Corée : Tous les composants sont en conformité en Corée.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont en conformité avec les normes de la Nouvelle-Zélande concernant la notification des substances chimiques.

Philippines : Tous les composants sont en conformité avec la réglementation des Philippines sur les substances dangereuses et les déchets dangereux et nucléaires (Control Act de 1990 - R.A. 6969).

Suisse : Tous les éléments sont conformes à l'ordonnance des substances dangereuses en Suisse.

Taïwan : Peut nécessiter une notification avant mise sur le marché à Taïwan.

E.U. Tous les composants de ce matériau figurent dans l'Inventaire américain des produits chimiques (TSCA) ou en sont exemptés.

Catégories de danger pour l'eau en Allemagne

WGK = 2 d'après la Directive concernant les substances dangereuses pour l'eau (Water Hazardous Directive, VwVwS) du 17 mai 1999.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Codes HMIS

Santé HMIS	Incendie HMIS	Réactivité HMIS
------------	---------------	-----------------



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 10 sur 11

0

1

0

Symboles utilisés dans ce document :

Xi : Irritant

N : Dangereux pour l'environnement

Phrases de risques utilisées dans ce document :

R38- Irritant pour la peau.

R41- Risque de lésions oculaires graves.

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classifications [CLP/SGH] utilisées dans ce document:

Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 1

Aquatic Chronic 1, H410 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 1

Mentions H utilisées dans ce document :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indicateurs de Révision

Section 2 à 16 :

Modifications: 06 Juillet 2012

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

EXTRA HYDRAULIQUE HV 46

Remplace la version du 02/12/2010

FDS :352-198400-080713

08/07/2013

Page 11 sur 11

tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.